SMBVA

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

RAPPORT D'ACTIVITE

2017

Le mot du Président

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création au 1er janvier 2016, nous mettons en place l'organisation politique et opérationnelle du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon.

En 2017, nous avons défini notre ambition, préparé l'accueil des EPCI dans notre gouvernance, mis en place un nouveau calendrier budgétaire (vote du budget 2018 en décembre 2017) et intensifié nos actions. Ce rapport d'activité, réalisé avec application par notre équipe, en retrace l'actualité et l'engagement de nos agents aux côtés des élus et des acteurs de notre bassin versant.

L'année 2017 est marquée par la disparation de François GENREAU, militant pour la qualité de nos cours d'eau et fondateur du SIVU du Créanton et de la Brumance, l'un des 3 syndicats de rivières fondateurs de notre SMBVA.

Au 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI est devenue communautaire et désormais, les 14 EPCI présents sur notre bassin versant participent à la gouvernance de notre syndicat.

L'animation du SAGE et du contrat global composent notre second bloc de compétences. Le transfert de cette compétence des communes aux EPCI est réalisé ou en cours pour 6 EPCI. Il est d'ores et déjà envisagé par 6 autres.

Nous espérons tous l'aboutissement de ces transferts de compétences afin de rationaliser la composition du comité syndical et ainsi d'en améliorer l'efficience.

La contrepartie de cette évolution dans notre organisation politique doit être :

- Un renforcement de la participation des élus communaux et des acteurs locaux dans la co-construction des projets,
- Une participation active des conseils communautaires pour que nos projets et réalisations soient au service des politiques territoriales environnementales et des habitants de notre bassin versant.

Tel est le défi politique qui se présente en cette année 2018.

Je remercie toutes celles et tous ceux d'entre vous qui se mobilisent à trouver des solutions aux dysfonctionnements de nos cours d'eau et à construire de beaux projets territoriaux pour notre bassin versant. Je salue les élu.e.s présent.e.s dans les réunions de notre comité syndical et réunions de secteurs. Vos projets sont très nombreux. Ils sont le résultat d'un travail conjoint avec nos agents et les acteurs locaux. Je remercie nos agents pour leur engagement total aux côtés des membres du bureau syndical, de vos vice-présidents et de moi-même.

Enfin, cher.ère lecteur.trice, je vous remercie de prendre le temps d'apprécier ce rapport détaillé et de le partager.

Un autre défi est de faire savoir les compétences de nos agents, de communiquer sur nos projets, sur les actions à mener pour transmettre des rivières et des terres vivantes aux générations futures, telle est notre ambition pour le bassin de l'Armançon.

Bien à vous

Eric COQUILLE

Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Ru d'Acier à Jeux-lès-Bard (21)
Couverture : Armançon à Cry (89)

Profil du syndicat page 3

- Périmètre d'intervention
- Chiffres
- Statuts
- Bilan financier
- Gouvernance - instances

Instances de l'eau page 7

- Commission Locale de l'Eau (C.L.E.)
- La convention Armançon

GEMAPI page 8

- Valoriser les milieux naturels
  - Inventaire des Milieux Humides
  - Action sur les Milieux Aquatiques
  - Restauration des milieux
- Gestion des risques
  - Etiage
  - Inondations
  - Modélisation hydraulique
  - Le Ruissellement

Qualité de l'eau page 20

- Conseil aux maîtres d'ouvrages
- Lien avec l'agriculture

Au quotidien page 23

- Une équipe au service du territoire
- Services et conseils
- Equipes de projet
- Renforcer la sensibilisation

Evolutions page 27

- Préparation de la gouvernance 2018
- Définition de l'ambition du syndicat

Profil du Syndicat

a. Périmètre d'intervention

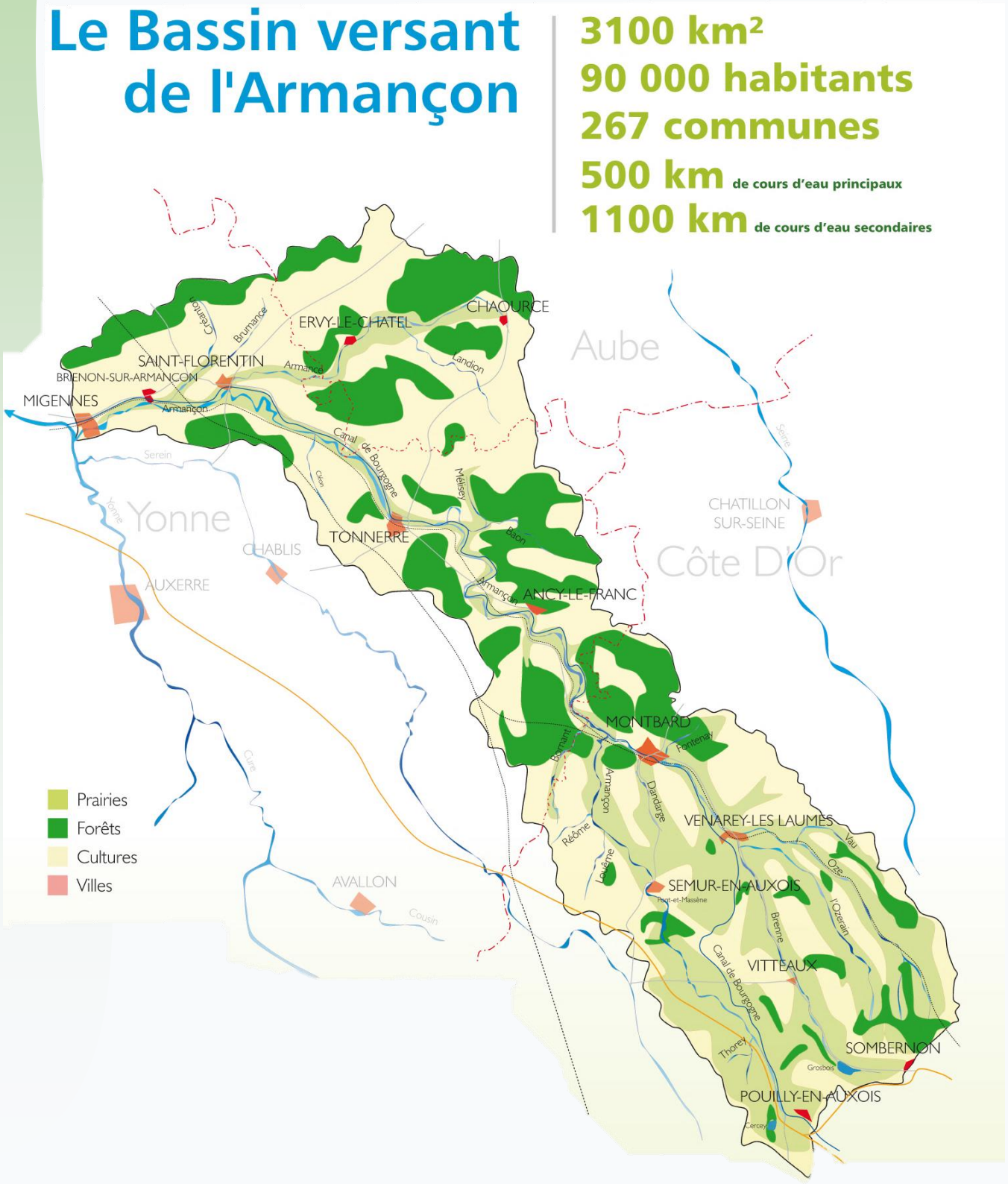

b. Statuts

Le syndicat a pour objet, d'assurer la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), regroupant les missions définies aux 1°,2°,5° et 8°du I de l'article L211-7 du Code de l'environnement, pour les collectivités adhérentes :

L'exercice de la compétence GEMAPI permet au Syndicat d'assurer la maitrise d'ouvrage de toutes les études, tous les travaux, tout aménagement, toute opération de gestion, toute opération foncière relative à l'exercice de cette compétence dont le but est d'atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre de l'Eau et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Armançon.

Le syndicat a pour autres missions :

1) d'assurer le suivi et la mise en œuvre du SAGE :
   - Suivi et évaluation des actions du SAGE ;
   - Secrétariat et animation de la Commission Locale de l'Eau ;
   - Révision et actualisation du SAGE

2) de sensibiliser, d'informer et de communiquer dans le domaine de l'eau, à l'échelle du Bassin Versant (BV).

3) d'animer les outils contractuels territoriaux (notamment Contrat Global et Programme d'Actions de Prévention des inondations) à l'échelle du BV :
   - Elaboration des programmes en collaboration avec les partenaires et les acteurs du territoire ;
   - Animation des programmes.

c. Bilan financier

La balance générale 2017 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon est la suivante :

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 216 261,16 €	2 216 261,16 €
Section d'investissement	209 700,00 €	209 700,00 €
Total	2 425 961,16 €	2 425 961,16 €

Fontaine de Bord à Bligny-en-Othe (89)

d. Gouvernance - instances

Fonctionnement

Le S.M.B.V.A. est présidé par M. Eric COQUILLE qui a donné délégation à six vice-présidents sur les missions suivantes :

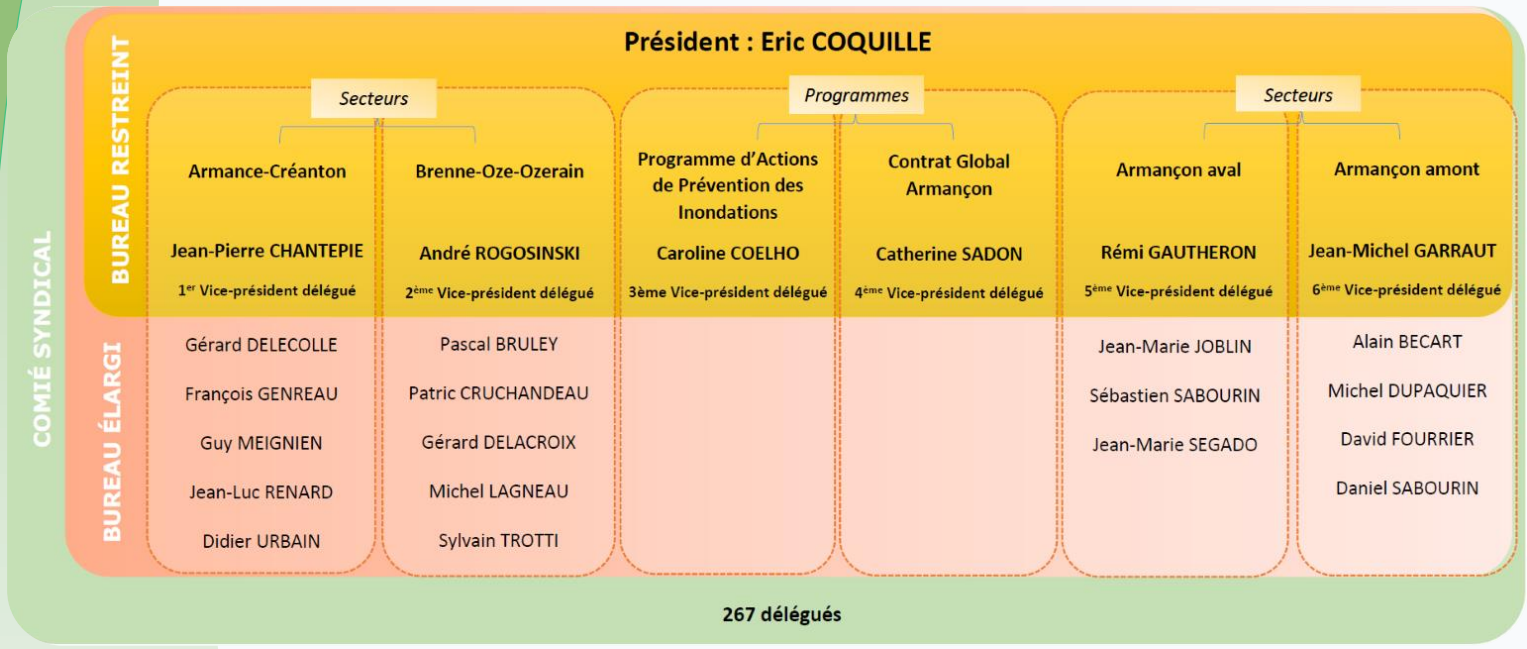

8 commissions de secteur

Réunissant les délégués et les maires des communes adhérentes, elles ont permis de débattre par sous-bassins versants de la politique actuelle et des actions pouvant être portées par le SMBVA

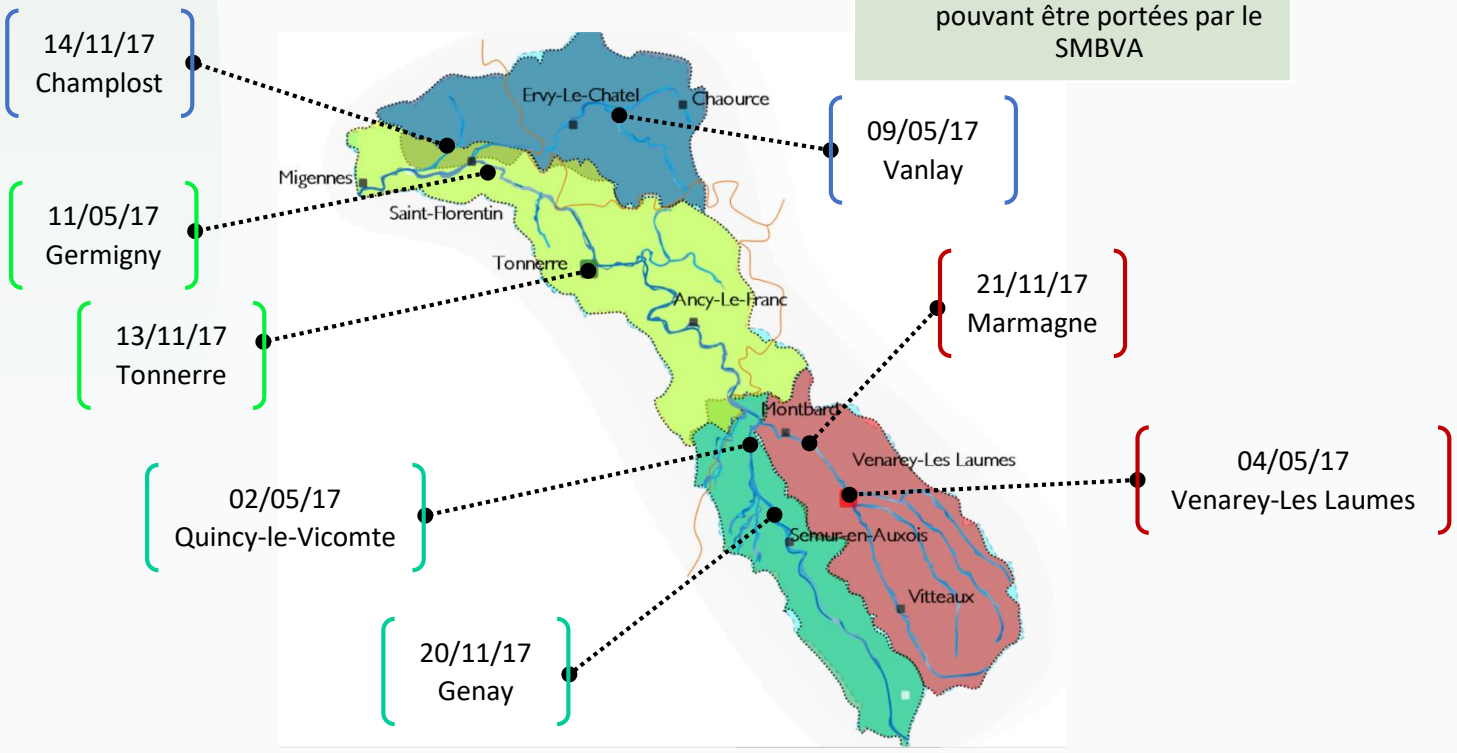

Le bureau s'est réuni 6 fois en 2017

- 22 mars
- 30 mai
- 22 août
- 14 septembre
- 1er décembre

Armançon à Pacy-sur-Armançon (89)

8 Comités Syndicaux

50 délibérations prises

Réunions	*11/01*	**25/01**	*14/06*	**28/06**	*04/10*	**24/10**	*13/12*	**21/12**
Nombre de Délégués présents	*41*	**51**	*55*	**39**	*48*	**41**	*42*	**34**
Décisions marquantes	**Budget et cotisations 2017**		**Définition du niveau d'ambition du SMBVA** **Comptes administratif et de gestion**		**Débat d'Orientation Budgétaire**		**Budget 2018** **Mode opératoire des projets**	

« Les Comités Syndicaux nous permettent de renforcer le lien avec nos élus. »

Djamila BOUFELAH, assistante administrative.

Instances de l'Eau

a. La Commission Locale de l'Eau (CLE)

↳ Avis sur les Dossiers loi sur l'eau et ICPE

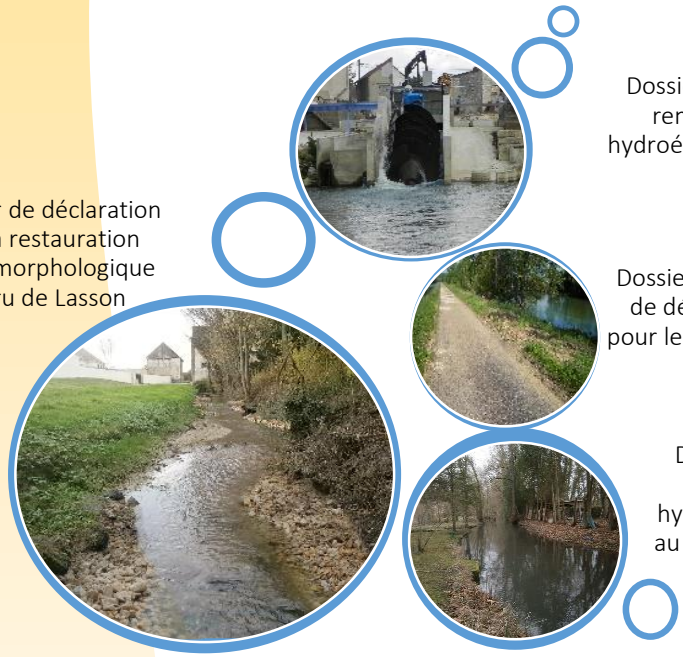

Dossier d'autorisation pour la remise en service du site hydroélectrique du Moulin Saint-Benoît à Roffey

Dossier de déclaration sur la restauration hydromorphologique du ru de Lasson

Dossier d'autorisation sur le projet de déclaration d'utilité publique pour le forage de la route de Brion à Migennes

Dossier de déclaration pour les travaux de restauration hydromorphologique du Créanton au droit du Moulin des Pommerats

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) est un document de planification qui a vocation à fixer les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides.

↳ 24ème bureau de la CLE le 10 mai 2017

b. La convention Armançon

Salle du Pantographe (source Fr3-régions)

Organisée par la C.L.E, la Convention des maîtres d'ouvrage de l'eau du bassin versant de l'Armançon s'est tenue le 21 Juin 2017 à la salle du Pantographe à Venarey-Les Laumes. Elle a ainsi servi de temps d'échanges pour les différents acteurs du bassin versant de l'Armançon et a permis d'aborder des questions relatives aux maîtrises d'ouvrage des actions à décliner sur le terrain. L'après-midi, réservée aux maîtres d'ouvrage en eau potable, s'est focalisé sur l'organisation actuelle du service public d'eau potable, les enjeux auxquels il faut faire face et les moyens d'y parvenir.

Lucile GAILLARD a passé presque 6 ans à l'animation de la C.L.E. et du S.A.G.E. avant de changer de collectivité durant l'été 2017.

Elle a grandement contribué au syndicat de bassin versant que nous avons aujourd'hui.

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

a. Valoriser les milieux naturels

L'inventaire des milieux humides

Zones humides de Venizy :
Habitat : Communautés à grandes laiches

Le syndicat en tant que porteur de l'animation du S.A.G.E. s'est positionné en faveur d'une mobilisation sur la thématique des milieux humides avec 4 objectifs :

- ✓ Apporter une cohérence au niveau du bassin versant ;
- ✓ Améliorer la connaissance du tissu humide et de son rôle dans le fonctionnement du bassin versant et donc des rivières le structurant ;
- ✓ Intervenir en faveur des milieux humides pour améliorer ou préserver leur fonctionnalité ;
- ✓ Assurer l'information et la concertation sur cette thématique.

L'inventaire des zones humides a débuté sur le bassin versant de la Brenne en 2013 par un bureau d'étude. Cette expérience a permis d'appréhender les aspects techniques et de concertation à déployer autour de cette thématique. Ainsi il s'avère qu'il existe d'une part un besoin de déploiement de l'inventaire sur l'intégralité du bassin versant, besoin exprimé par de nombreux acteurs, et d'autre part un besoin de proximité forte pour assurer la communication et la concertation. Face à ce constat, le syndicat s'est donc doté d'une compétence en interne. Un inventaire des milieux humides a donc été effectué de 2014 à 2017.

POUR PRESERVER LES FONCTIONS DE CES MILIEUX, UN PREALABLE EST NECESSAIRE AFIN DE CONNAITRE LEUR LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE ET D'EVALUER LES SERVICES QU'ILS RENDENT. POUR CELA, DES PROSPECTIONS DE TERRAIN ONT ETE REALISEES A PARTIR DE ZONES POTENTIELLEMENT HUMIDES. LA METHODE DE TRAVAIL PERMET UNE CARACTERISATION SIMPLIFIEE DE CES MILIEUX HUMIDES.

Zones humides de Venizy :
Habitat : Pâturage mésophile

Servane BERTHELEME a réalisé l'inventaire des milieux humides et de leurs fonctionnalités sur la vallée de l'Armançon et ses affluents (hors Brenne et Armance). Sa mission a pris fin en décembre 2017.

Définition d'une zone humide :

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des *« terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».*

Zones humides

Des milieux aux fonctions et valeurs multiples

Fonctionnalités

- Hydrologique
- Epuratoire
- Biologique

Services rendus

- Soutien en période d'étiage
- Maitrise des crues
- Epuration
- Refuge d'espèces
- Intérêt patrimonial
- Attrait touristique ...

Zones humides inventoriées en 2017

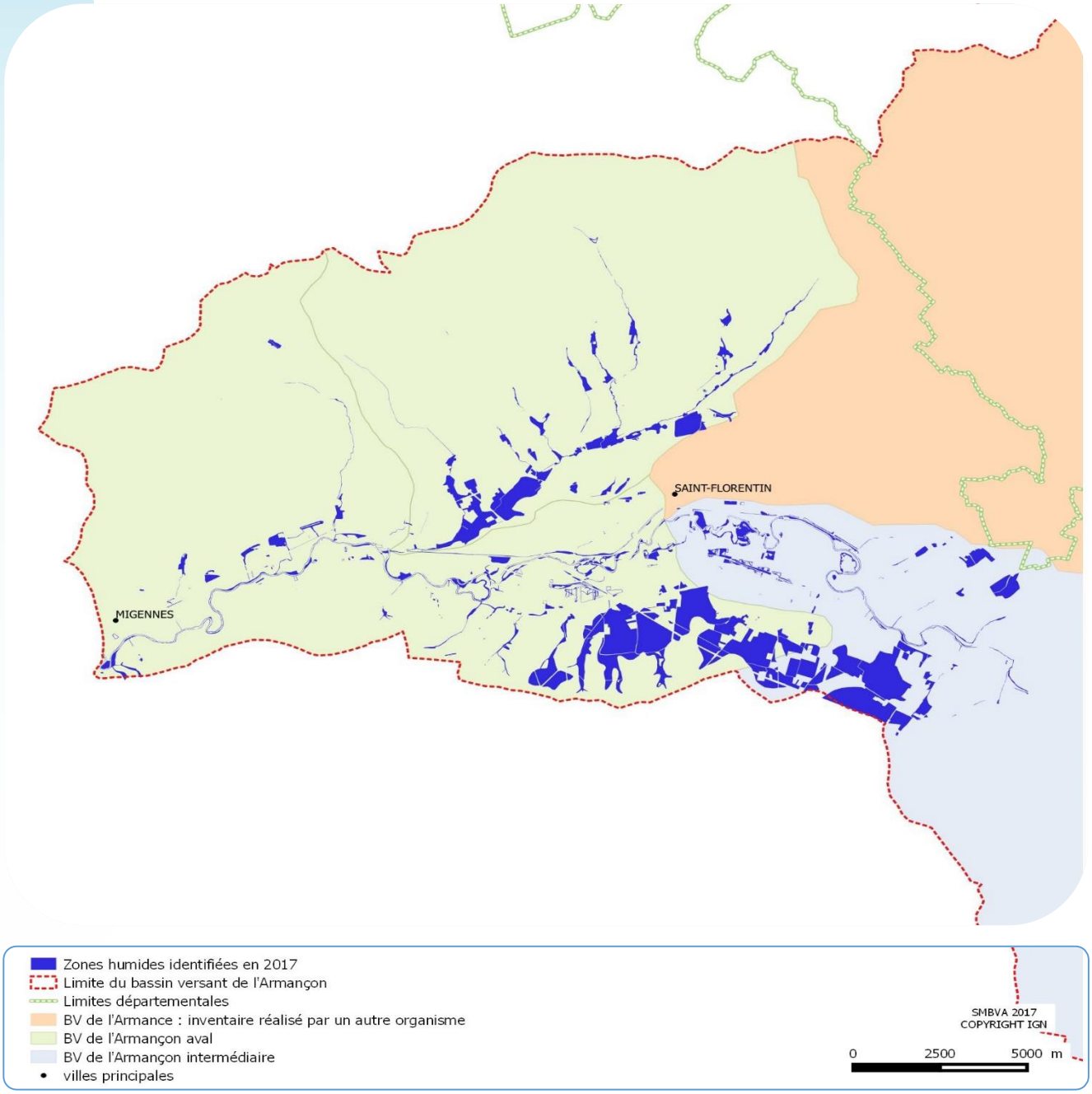

Lors des prospections de terrain, des informations sur les milieux humides sont relevées permettant d'évaluer leurs fonctionnalités. Les résultats des zones prospectées en 2017 sont les suivants :

Fonction biologique

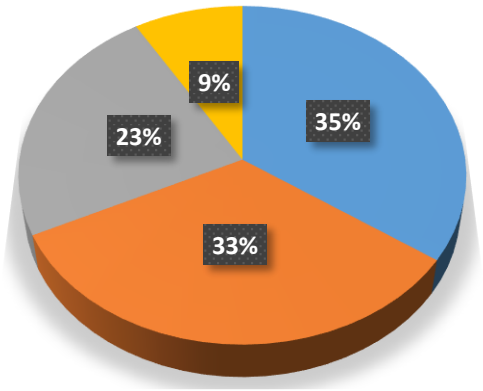

Fonction épuratoire

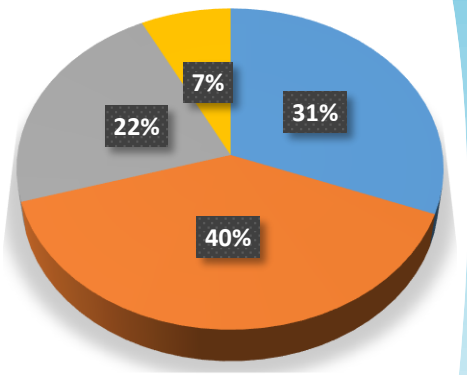

Fonction hydrologique

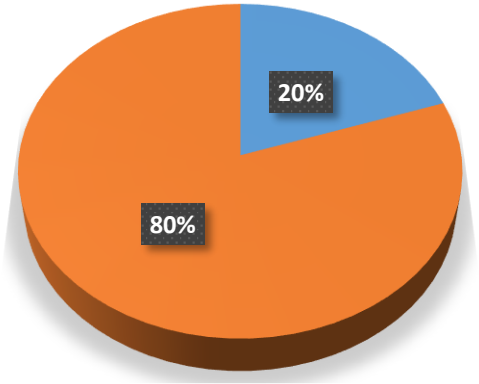

Zones humides de Chéu :
Habitats : Forêts galerie de saules blancs, Communautés à grandes laiches

Habitats

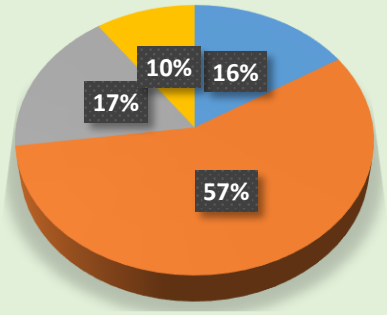

Zones humides de Vergigny :
Habitat : Plantations de peupliers

En 2017 :

- **7 communes** venues sur le terrain pour appréhender la méthode
- **15 maires / délégués** rencontrés lors des prospections
- **26 communes** inventoriées
- **55 jours** de terrain
- **2 500 ha** de zones identifiées humides
- **9 000 ha** de zones potentiellement humides parcourues

Appui aux services de l'Etat / Appui sur le volet réglementaire…

La Police de l'Eau sollicite notre connaissance du terrain, notre proximité territoriale et notre réseau sur des sujets aussi divers que la cartographie des petits cours d'eau, le respect des débits réservés sur la période de bas débit de 8 mois en 2017, diverses infractions : curage de cours d'eau, drainage de zones humides…

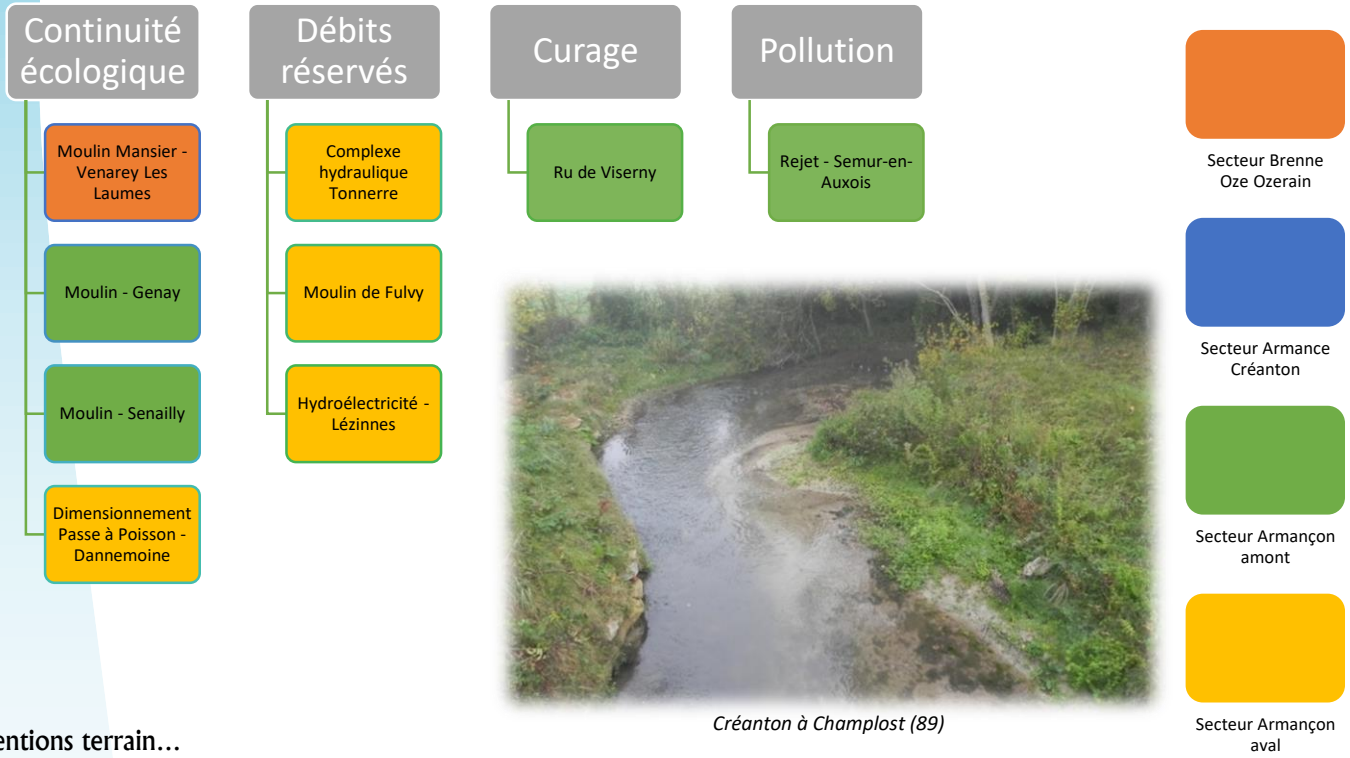

Créanton à Champlost (89)

Interventions terrain…

Pour plus de réactivité, quelques opérations terrain ciblées sont internalisées. En voici quelques exemples :

COMMUNE	SECTEUR	COURS D'EAU	PROBLÉMATIQUE / PROJET	ACTION
VENAREY LL, VITTEAUX	BOO	Brenne, Oze, Ozerain	Embâcles (pont, ouvrages, autres)	Surveillance et retrait d'embâcles (seul ou avec exploitant)
VITTEAUX	BOO	Brenne	Traitement ripisylve	Interventions internes (voir accompagné exploitant, services techniques)
SENAILLY, VISERNY, QUINCY LV, SEMUR EN AUXOIS	Aam	Armançon	Embâcles (pont, ouvrages, autres), ripisylve	Surveillance et retrait d'embâcles (seul ou avec exploitant)
CHAMPLOST	AC	CREANTON	érosion / habitat	réalisation d'un peigne
DAVREY	AC	LANDION	Erosion de berge	Suppression d'un seuil et mise en place d'un peigne
SOUMAINTRAIN	AC	ARMANCE	Erosion de berge	Bouturage
BEUGNON	AC	RU DE CHARROT	Erosion de berge	Retrait d'embacle
communes riveraines Armançon	Aav	Armançon	Embâcles (pont, ouvrages, autres)	Surveillance et retrait d'embâcles (seul ou avec exploitant)
CRY, TONNERRE	Aav	Armançon	Bouturage, retrait d'espèce nuisible, retrait de déchets	Interventions internes
TANLAY	Aav	Ru de Baon	Participation suivi indicateurs	Interventions internes

Nettoyage de l'Armançon à Tonnerre (89)

« Equipés de tronçonneuses, d'une barque, de quelques cordes et petit outillage, les agents aiment chausser leurs waders pour réaliser un peigne, des boutures ou enlever des embâcles dans des ponts et passerelles. »

Vincent GOVIN, responsable de l'équipe de techniciens de rivière

Fort d'une équipe de plus en plus qualifiée et expérimentée, le syndicat développe des missions en régie dans la mise en œuvre de ces opérations. L'équipe peut répondre plus rapidement et précisément aux attentes du terrain qu'avec un bureau d'études dont le rapport coût/efficacité n'est intéressant qu'à partir d'un niveau de technicité spécifique (génie civil, enjeux inondations…).

Alisma Plantain d'eau – Tonnerre (89)

Davantage d'expertises sont conduites : diagnostics de petits cours d'eau, relevés topographiques, franchissabilité des ouvrages, plans projet, pêche d'inventaire et CARHYCE (CARactérisation HYdromorphologique des Cours d'Eau), en partenariat avec l'Agence Française de la Biodiversité et les Fédérations de pêche.

Photomontage du Landion à Etourvy (10)

La communication et la concertation, incontournables dans la mise en œuvre des projets sont de vrais axes de travail identifiés par les élus. Ces 2 points ont été développés par l'équipe dans un souci constant de transparence et d'appropriation : exposés, photomontages, esquisses, panneaux.

Enfin, les techniciens réalisent également les démarches réglementaires (Dossiers Loi sur l'Eau…), la consultation des entreprises et le suivi de chantiers.

Exemples d'actions :

COMMUNE	SECTEUR	COURS D'EAU	PROBLÉMATIQUE / PROJET	NB	ACTION
ST REMY, VITTEAUX, POUILLENAY, MARIGNY LC, GISSEY F, MARMAGNE, VILLOTTE SS,	BOO	Brenne, Lochère, Oze	Atterrissement (pont)	15	Visites, conception projets, intervention, animation
POUILLENAY, FLAVIGNY/O, VITTEAUX	BOO	Brenne,Ozerain	Erosion berge	4	Animation + reflexions EMF et foncier
MARIGNY LC, JAILLY LM, FLAVIGNY/O, SEIGNY	BOO	ru de Jagey, ru de Verpant, Brenne, Lochère	Piétinement, clôtures, abreuvement	5	Visites, animation, conception projets
SOMBERNON	BOO	Brenne	Mesures accompagnement "milieu" STEP	1	Animation + conception projet
MARMAGNES, TOUILLON, LA ROCHE V, SAFFRE	BOO	ru de Fontenay, ru de Quionquère, ru de Marcellois	Diagnostic "petit cours d'eau"	1	terrain, animation, connaissances, rendu formalisé
VENAREY LES LAUMES	BOO	Oze	Mise aux normes continuité écologique moulin Mansier	1	Animation + conception de projet
VISERNY	Aam	Armançon	Atterrissement (pont)	1	Visites, conception projets, intervention, animation
CLAMEREY	Aam	Armançon	Erosion berge	1	appui technique et règlementaire
NORMIER	Aam	Armançon + ruissellement	ruissellement	1	Création de mare/zone humide/zone tampon
VENIZY	AC	CREANTON	RCE Moulin des Pommerats	1	Animation projet / lancement et suivi d'une étude hydraulique / redaction du dossier réglementaire / lancement du marché / mise en place d'indicateurs biologiques
ETOURVY	AC	LANDION	Restauration morphologique	1	Animation projet / redaction du dossier réglementaire
DAVREY	AC	LANDION / ARMANCE	Restauration morphologique + RCE moulin de la Vacherie	1	Animation d'un projet de restauration du Landion et de l'Armance + restauration de la continuité écologique sur 5 OH + restauration de ZH sur 4 ha + mise en valeur pédagogique du site + mise en place de suivi
LASSON	AC	RU DE LASSON	Restauration morphologique	1	Animation / dossier réglementaire / consultation des entreprises
COURTAOULT / DAVREY	AC	ARMANCE	Restauration morphologique (clapets)	2	Conception du projet et animation foncière
COURTAOULT / RACINE /MONTFEY / SOUMAINTRAIN / COURSAN EO / VILLENEUVE AC	AC	RU DU BOUTOIS	Diagnostic "petit cours d'eau"	7	Terrain, animation, connaissances, rendu formalisés
TANLAY	Aav	Ru de Baon	Participation suivi indicateurs	1	Interventions internes
JAULGES, TRONCHOY, ROFFEY, VILLIERS-VINEUX, JUNAY, VEZINNES, MIGENNES, CARISEY	Aav	Armançon, Ru de Vézinnes, Ru de Migennes, Ru du Cléon	Projet de restauration morphologique (continuité écologique, restauration latérale et milieux annexes)	10	Visites, animation, conception projets
ESNON, FLOGNY-LA-CHAPELLE, VEZINNES	Aav	Ru des Epris, Ru Esnon 1, Mare de coteaux, source communale de Vézinnes	Projet de restauration de zones humides (mares, sources, zones humides de coteaux,…)	4	animation, conception projet, réflexion acquisition foncière + gestion milieu humide
VEZANNES	Aav	Ru du Cléon	Restauration de zone humide de type mare	1	Visites, animation, conception projet, formalisation, dossier réglementaire, dossier de demande de subventions, rédaction du cahier des charges, consultation
ST MARTIN /A, TANLAY	Aav	Ru de Baon	Restauration morphologique dans la traversée de Saint-Martin-sur-Armançon et Commissey (Tanlay)	2	Visites, animation, conception projet, formalisation, dossier réglementaire
BRIENON/A, BUSSY EN OTHE	Aav	Ru de Bord	Diagnostic "petit cours d'eau"	1	Terrain, animation

1 Restauration hydromorphologique du Créanton, au moulin des Pommerats à Venizy

Suite à des discussions avec les propriétaires du moulin des Pommerats, ces derniers se sont engagés volontairement dans une opération ambitieuse de restauration du Créanton au droit de leurs propriétés.

Ces travaux, dont le démarrage est fixé au printemps 2018, permettront entre autre la restauration de la continuité écologique du Créanton, mais également l'amélioration de la qualité des habitats aquatiques sur l'ensemble du linéaire impacté par le moulin. La maitrise d'œuvre est intégralement (hors étude hydraulique) réalisée par l'équipe technique du syndicat.

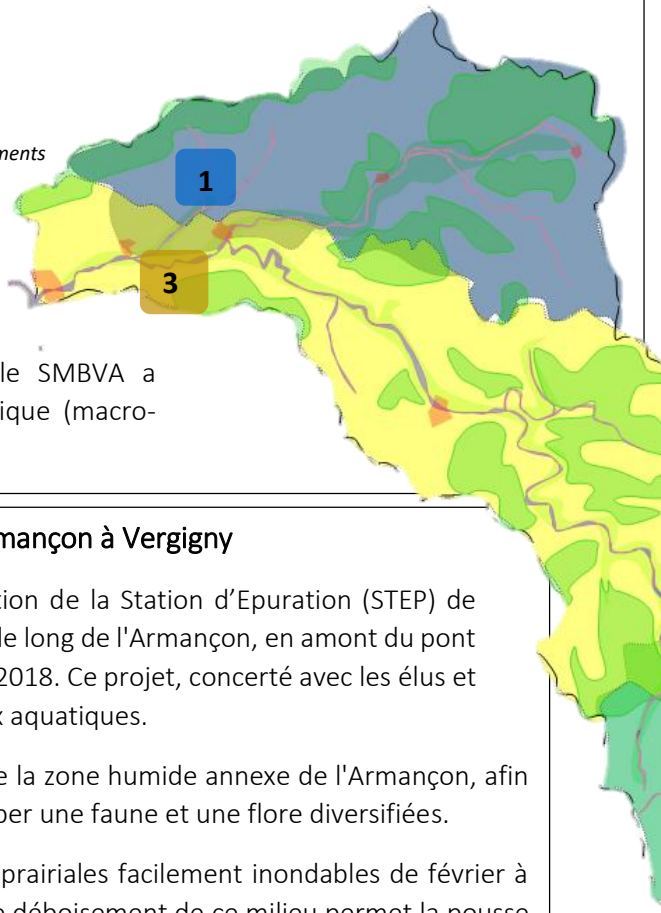

Plan des aménagements

Durant 2017, outre l'animation du projet avec les propriétaires, le syndicat a lancé sur ce site une étude hydraulique afin de prévenir, limiter et réduire si possible le risque inondation autour du hameau que le projet pouvait engendrer.

Afin de suivre scientifiquement l'impact de cette restauration, le SMBVA a également commandé une étude d'évaluation de la qualité biologique (macro-invertébrés) du Créanton.

3 Restauration d'une frayère à brochet sur l'Armançon à Vergigny

Fin 2017, dans le cadre de mesures d'accompagnement liées à la création de la Station d'Epuration (STEP) de Vergigny, des travaux de restauration d'une frayère à brochet ont débuté le long de l'Armançon, en amont du pont dit "de la Caillotte" (route départementale 78) et se poursuiveront début 2018. Ce projet, concerté avec les élus et propriétaires en 2016-2017, est bénéfique pour l'amélioration des milieux aquatiques.

En effet, l'opération consiste à ouvrir le milieu en déboisant une partie de la zone humide annexe de l'Armançon, afin d'améliorer la reproduction du brochet présente sur le site et de développer une faune et une flore diversifiées.

Le brochet, espèce protégée sur l'Armançon, se reproduit sur les zones prairiales facilement inondables de février à avril, lors de la période de frai jusqu'au départ des alevins (dévalaison). Le déboisement de ce milieu permet la pousse de l'herbe (substrat de ponte) grâce à la lumière apportée.

Les populations de brochets ont régressé depuis quelques décennies, en raison notamment de la particularité de sa reproduction. En effet, le recalibrage des cours d'eau a engendré moins de débordement de la rivière et donc une diminution des zones annexes inondables.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise MOUTURAT JAD pour un montant de **59 647 € TTC**. Ils ont été financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80%, le reste à charge revenant à la Commune de Vergigny, maître d'ouvrage de la création de la STEP.

Début du déboisement

Restauration d'un ancien méandre à Montbard

2

Suite à l'étude de la Brenne dans la traversée de Montbard, différentes pistes d'aménagement pour améliorer son fonctionnement morphologique ont été proposées. Dans un premier temps, la Ville de Montbard souhaite restaurer un ancien méandre en contrebas du parc de Buffon.

L'objectif est de restaurer une dynamique plus naturelle pour le cours d'eau, de créer des milieux annexes favorables à la biodiversité tout en y développant l'éducation à l'environnement (panneaux pédagogiques) et le cadre de vie (sentier « nature »).

Cette opération, estimée à 220 000 €, est menée en étroit partenariat avec la municipalité.

Celle-ci a pleinement adhéré au projet en l'intégrant au travail de revitalisation du bourg mené en parallèle (Parc Buffon, cheminement) et aux outils de programmation touristique (contrat canal…).

L'année 2017, consacrée à l'animation technique (communale, publique et des usagers), a permis un accord de principe de la commune en novembre. Le choix du maître d'œuvre début 2018 permettra une mise en œuvre des travaux en 2019-2020.

Plan des aménagements

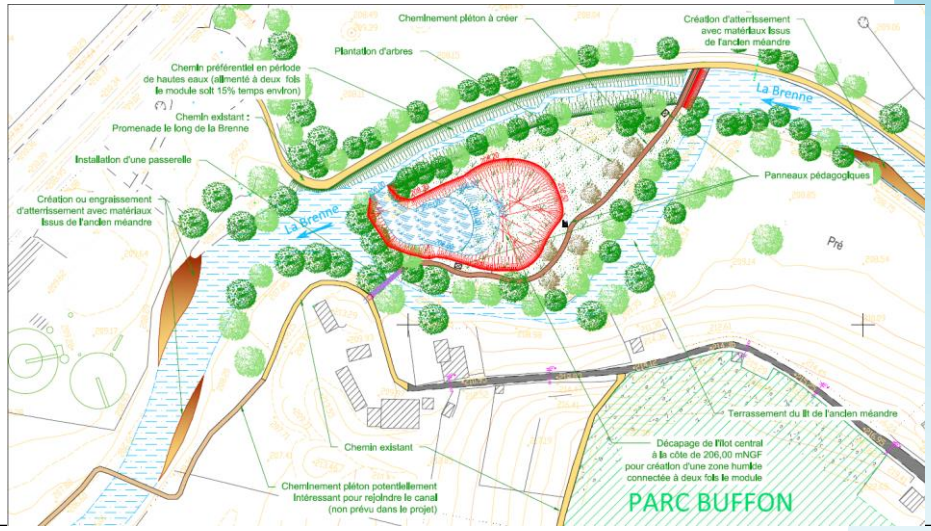

Restauration morphologique de l'Armançon dans la traversée de Genay

4

L'abrogation du droit d'eau de son moulin ayant été prononcée en 2016, le propriétaire a sollicité le syndicat pour satisfaire à l'obligation de remise en état « naturel » du site. Une réflexion, engagée entre commune, usagers et syndicat devra aboutir à un consensus entre restauration ambitieuse du cours d'eau et concilliation des usages.

En fin d'année 2017, les bases d'un éventuel projet ont été exposées au conseil municipal. Une phase de co-construction en cours avec la commune et les usagers a déjà pour grandes lignes :

- Maintien des usage0s (ponton handipêche, plan d'eau, défense incendie, élevage) ;
- Restauration morphologique de l'Armançon et création d'une mare ;
- Valorisation paysagère et pédagogique du site ;
- Amélioration des rejets domestiques.

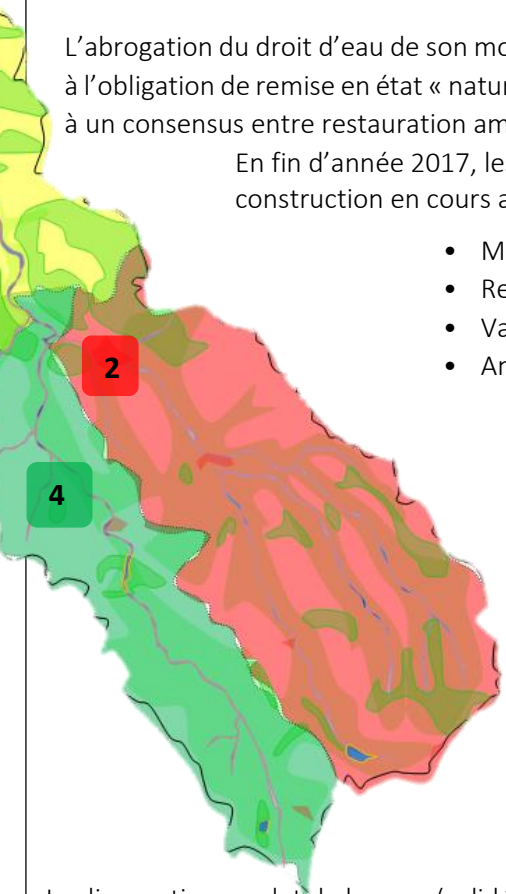

Plan des aménagements

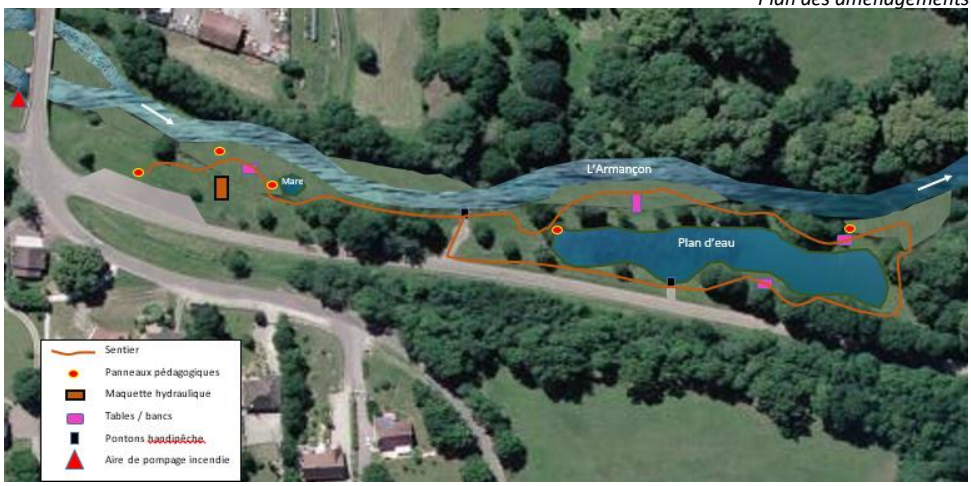

Le diagnostic complet de la zone (validé par le Comité Syndical du SMBVA) est engagé : état des lieux « habitat », inventaires piscicoles et macroinvertébrés par la Fédération de Pêche de Côte-d'Or, investigations du pont par le Conseil Départemental de Côte-d'Or.

En cas de consensus, l'année 2018 sera consacrée aux différentes démarches administratives en prévision de travaux en 2019.

b. Gestion des risques

Suite aux forts épisodes de ruissellement de l'année 2016 et aux nombreuses sollicitations des collectivités et des habitants, le SMBVA se lance dans une nouvelle mission « Hydrologie des Bassins Versants ». Débutée en novembre 2017 et visant à mieux comprendre localement les flux d'eau et de particules polluantes, elle servira à analyser conjointement les aspects de quantité et de qualité.

Etiage

L'année 2017 a été marquée par une sècheresse généralisée du fait de cumuls de pluies en dessous des normales et des nappes phréatiques initialement basses.

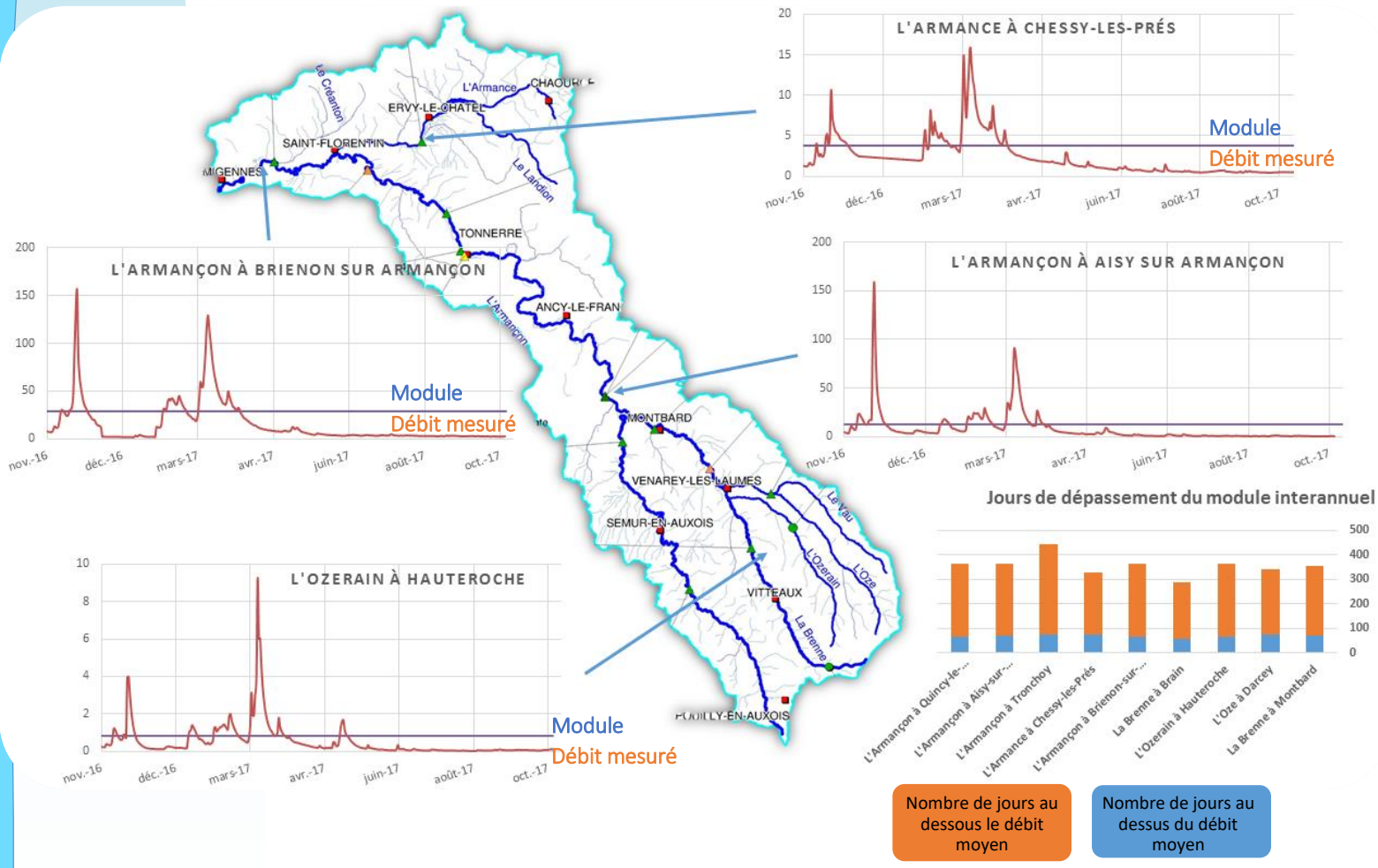

En effet, les pluies intenses survenues au premier semestre, ont créé localement des phénomènes de ruissellement importants, mais les pluies se sont peu infiltrées pour recharger les nappes. Ainsi, les débits mesurés sur le bassin versant étaient inférieurs à la moyenne d'avril à novembre, soit près de 8 mois.

« Ce calme hydrologique a permis d'avancer dans la modélisation informatique des zones potentiellement inondables entre Aisy-sur-Armançon et la confluence avec l'Yonne à Migennes. »

Guillaume NUTI, animateur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) :

	Rencontres extérieures
Commission Territoriale (COMITER) Seine Amont de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (Sens)	*Présentation : « Les enjeux hydrologiques sur le bassin versant de l'Armançon, Quels constats, quelles démarches ? » en binôme avec Caroline COELHO – Vice-Présidente en charge du PAPI*
	Interviews pour France Bleu Bourgogne sur la culture du risque
	Rencontre et discussions avec les acteurs locaux de la gestion de l'eau
Groupe d'Appui Technique à la Préfiguration (GATAP) de la gouvernance du futur syndicat mixte « EPTB » du bassin de la Seine à l'amont de Paris	*Préparation des missions et statuts du futur syndicat mixte ayant pour but de conjuguer prévention des inondations et adaptation au changement climatique*
	Dialogue Amont/Aval et Urbain/Rural autour des deux principes de subsidiarité et solidarité
	Réflexions sur des actions pouvant aider les territoires (notamment amont) sur des sujets transversaux
Participation à des journées d'échanges techniques (Paris)	*Organisées par le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et regroupant d'autres structures porteuses de PAPI et de SLGRI, ainsi que des agents des ministères*
	Présentation du retour d'expérience de pose des repères de crues sur le bassin versant de l'Armançon
	Réunions de bassin sur la prise de compétence GEMAPI
Visite des stations de mesures de débit du bassin versant avec le Service de Prévision des Crues (DRIEE IdF)	*Echanges sur le matériel et les techniques de mesures utilisées*
	Barrage de Pont-et-Massène : instrumentation et gestion (VNF)
	Réunions de bassin sur la prise de compétence GEMAPI

1 comité de pilotage (47 partenaires)

2 comités techniques

4 ateliers de travail

- préparés et animés sur la définition de l'ambition du SMBVA

16 partenaires techniques et financiers

- *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement* de Bourgogne-Franche-Comté
- Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France
- Service de Prévision des Crues Seine Moyenne - Yonne - Loing
- Directions Départementales des Territoires de l'Aube, de la Côte-d'Or et de l'Yonne
- Centre Européen de Prévention des Risques d'inondation
- Conseils Départementaux de l'Aude, de la Côte-d'Or et de l'Yonne
- Régions Grand-Est et Bourgogne-France-Comté
- Etablissements Publics Territoriaux de Bassin Seine-Grands-Lacs et Saône & Doubs

La modélisation hydraulique

Outil de connaissance de zones inondées en fonction des débits de crue

105 km de cours d'eau modélisés
(entre Aisy-sur-Armançon et Migennes)

Déversoir de crue du barrage de Pont-et-Massène (21)

La modélisation servira à :

- ⇨ Aider à la gestion de crise (mairies, préfectures)
- ⇨ Améliorer l'Urbanisme
- ⇨ Identifier des zones d'expansion des crues
- ⇨ Communication
- ⇨ Aider sur les projets liés aux milieux naturels

Le ruissellement

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Armançon, une étude sur l'hydrologie de six sous-bassins versants (carte ci-contre) est réalisée en interne.

Cette mission, prévue pour une durée de deux ans (2017 – 2019), possède deux objectifs principaux :

- ✓ **Déterminer** et **cartographier** les zones favorables aux aléas **ruissellement** et **érosion des sols** ;
- ✓ **Proposer** des aménagements pour répondre aux enjeux **risques** et **qualité des milieux aquatiques**

Les phénomènes de ruissellement et d'érosion

Ruissellement :

Le ruissellement désigne l'écoulement de l'eau par gravité à la surface du sol.

Un fort ruissellement peut engendrer de l'érosion et provoquer des inondations

Ruissellement (Vireaux, 1988)

Dépôt de matériaux solide suite à une érosion (Bussy-le-Grand, 2018)

Érosion :

Ce phénomène désigne un détachement puis un transport de matières solides de manière diffuse ou concentrée.

Des ravines ou des coulées de boues peuvent être observées suite à un phénomène d'érosion.

Pour répondre à ces objectifs, le modèle **MESALES** a été retenu. La méthodologie relative a été développée par l'INRA en 1998, puis adaptée en fonction des bases de données disponibles et de l'échelle d'étude.

Ce modèle permet de qualifier et de hiérarchiser spatialement les phénomènes de ruissellement et d'érosion par saison pour une année entière. La cartographie finale s'obtient en croisant les facteurs et les variables de contrôle des phénomènes présentés. La figure suivante synthétise les différentes phases du modèle MESALES.

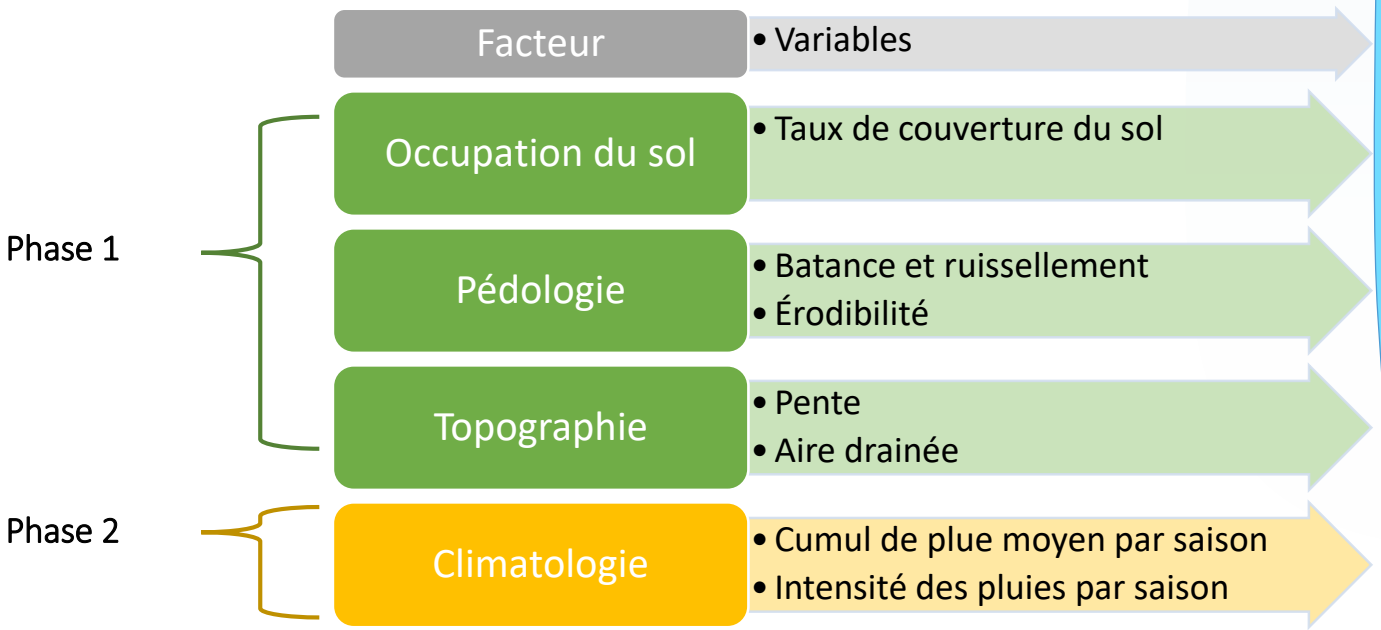

À l'issue des deux phases (analyse des variables et croisement des facteurs), une note finale est attribuée afin de déterminer la sensibilité du secteur aux aléas ruissellement et érosion en fonction d'un événement climatique. La classification des zones varie de « ***sensibilité très faible ou nulle*** » à « ***très forte sensibilité*** ».

Les zones les plus sensibles représentent des axes de ruissellement, des zones de transferts ou encore des zones d'accumulation du ruissellement, de matériaux solides.

Une fois terminée, les résultats de l'application du modèle MESALES seront disponibles sur l'ensemble du bassin versant de l'Armançon.

La cartographie, pour les six sous-bassins versants sera validée avec les acteurs locaux. L'objectif est alors de **proposer et de simuler des aménagements d'hydraulique douce** (fascines, haies, zones tampons, bandes enherbées, pratiques agricoles…) pour **réduire et limiter** les risques et la dégradation des milieux aquatiques (eutrophisation, pollutions diffuses…).

La compréhension, le fonctionnement des phénomènes et la cartographie finale (objectifs principaux de la mission) doivent permettre au SMBVA de statuer sur une éventuelle prise de compétence « ruissellement ». Il s'agirait alors de décliner les propositions d'aménagements (curatives ou préventives) issues des six sous-bassins versants de l'étude à l'ensemble du territoire.

Localisation des sous-bassins versants concernés par l'étude « ruissellement / érosion »

Quelques chiffres…

~ 75 communes concernées

~ 500 km² étudiés

« L'enjeu sur ces bassins versants est de répondre à des problématiques d'inondation par ruissellement et en même temps d'améliorer la qualité de l'eau »

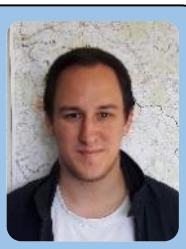

Eric MATAGNE, Chargé de mission ruissellement.

Qualité de l'Eau

a. Conseil aux maîtres d'ouvrages

Le Contrat Global permet de flécher des moyens humains et financiers (essentiellement des aides de l'Agence de l'Eau) sur des actions jugées prioritaires. Le rayon d'actions du Contrat Global concerne tous les domaines de l'eau, y compris ceux pour lesquels le SMBVA n'a pas la compétence.

L'animation générale assure le pilotage de cet outil de programmation opérationnel, mais intervient également en appui aux maîtres d'ouvrage qui en ont besoin pour lancer et suivre les actions inscrites au Contrat.

Concrètement, l'animation peut être amenée à accompagner la rédaction d'un cahier des charges pour lancer une étude BAC (Bassin d'Alimentation de Captage), d'un diagnostic assainissement collectif ou une étude à la parcelle, suivre les prestations du bureau d'études, organiser un comité de pilotage, animer une réunion publique, etc.

Captage des Lames à Flogny-la-Chapelle (89)

En 2017, l'animation a aidé le lancement de plusieurs suivis renforcés de la qualité de l'eau de captages et a participé au groupe de travail pour lancer le réseau de mesure des captages prioritaires du département de l'Yonne. Ces suivis permettent de mesurer l'ampleur de la contamination des ressources en eau par les pesticides et leurs produits de dégradation.

Afin d'assurer la pérennité des démarches de reconquête de la qualité de l'eau des captages dégradés, initiées lors des études BAC, il est nécessaire qu'un comité de pilotage annuel soit en place et que les collectivités maîtres d'ouvrages assument pleinement le pilotage des actions à mettre en œuvre. L'animation générale du Contrat Global intervient pour aider à structurer cette gouvernance et à mettre en œuvre les actions non agricoles.

Un suivi renforcé, ça sert à quoi ?

« Le suivi renforcé va mesurer chaque mois la teneur en nitrates et rechercher plusieurs centaines de pesticides, en complément des analyses réglementaires effectuées par l'ARS (Agence Régionale de Santé), qui sont parfois insuffisantes pour bien suivre l'évolution de la qualité des eaux captées. »

Edouard BENOIT, animateur du Contrat Global Armançon

3 comités de pilotages
regroupant 10 collectivités de Côte-d'Or

7 études BAC
inscrites au contrat restent à lancer

35 captages
avec une étude BAC en cours

L'animation du Contrat intervient aussi dans le domaine de l'assainissement, avec par exemple, le suivi du Schéma Directeur d'Assainissement de Collan qui s'est terminé en 2017 ou avec le lancement d'actions visant à réhabiliter les systèmes d'assainissement non collectif qui peuvent impacter le ru de Fontenay.

b. Lien avec l'agriculture

Bassin d'Alimentation de Captage

C'est l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement.

Une des missions majeures de l'animation agricole du Contrat Global Armançon (CGA) porte sur les Bassins d'Alimentation de Captage (BAC). Quatre cellules d'animation se répartissent l'animation des 42 captages inscrits dans le CGA pour améliorer la qualité de l'eau captée :

- l'animation agricole du Contrat Global Armançon et la Chambre d'Agriculture de l'Yonne dans le cadre de la Mission d'Assistance et de Conseil à la contractualisation des Mesures Agro Environnementales (MACMAE) sur la partie Icaunaise du bassin versant (BV),
- La Chambre d'Agriculture de l'Aube dans le cadre de la Mission d'Animation et de Protection des Captages (MAPC) sur la partie Auboise,
- La Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau (CAAPRE) de la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or sur la partie Côte-d'Orienne.

Infos qualité…

METAZACHLORE, BENTAZONE : herbicides racinaires qui représentent la principale problématique observée sur les BAC

Parmi les captages inscrits au CGA et pour lesquels les maitres d'ouvrage se sont lancés dans la démarche BAC en raison de problématiques nitrates et/ou pesticides, 12 sont suivis par l'animation agricole du CGA (voir carte ci-contre). En 2017 :

- 10 sont en phase d'étude BAC :
  - 4 sont suivis pour la réalisation des diagnostics agricoles qui permettent d'identifier les pressions qui peuvent s'exercer sur la ressource en eau.
  - 6 sont suivis pour l'élaboration du programme d'action : l'animation agricole a pour rôle de solliciter les agriculteurs du BAC dès cette étape pour que le programme d'action soit concerté.
  - 2 sont en phase de mise en œuvre des actions identifiées lors de l'étude BAC : l'animation agricole met en relation tous les acteurs du monde agricole pour faire vivre le programme d'action et accompagne les agriculteurs pour leur mise en place.

Les actions mises en place sur les BAC en 2017 : cas du BAC de la Source du Créanton

La concertation avec les agriculteurs a permis de mettre en évidence un besoin de compréhension des phénomènes de lessivages des nitrates au sein des parcelles du BAC pour ajuster les pratiques en faveur de la qualité de la ressource en eau. Une campagne de reliquats azotés a été lancée en 2017 pour une durée de 3 ans.

Il s'agit d'analyser la quantité de nitrates dans le sol en entrée puis en sortie hiver afin d'estimer les fuites de nitrates et de mettre les résultats en relation avec les pratiques actuelles pour identifier des pistes d'amélioration et les appliquer.

Mélanie DE WAELE, animatrice agricole du Contrat Global

Localisation des bassins d'alimentation de captages animés en 2017 par l'animation agricole du Contrat Global Armançon *(données valables au 31/12/2017, SAU = Surface Agricole Utile, MO = Maître d'ouvrage)*

BAC de la Source du Chêne
MO : Esnon
Situation : Esnon
Nombre exploitations : 25
Surface totale (ha) : 1890
Dont SAU (ha) : 1100

BAC de la Source du Créanton
MO : Saint-Florentin
Situation : Venizy
Nombre exploitations : 25
Surface totale (ha) : 1140
Dont SAU (ha) : 561

BAC de la Source de Vaupinson
MO : SMAEP Sens Nord-Est
Situation : Bussy-en-Othe
Nombre exploitations : 6
Surface totale (ha) : 350
Dont SAU (ha) : 50

BAC de la Source de Courchamps
MO : SIAEP de la région Saint-Florentin
Situation : Turny
Nombre exploitations : 20
Surface totale (ha) : 794
Dont SAU (ha) : 647

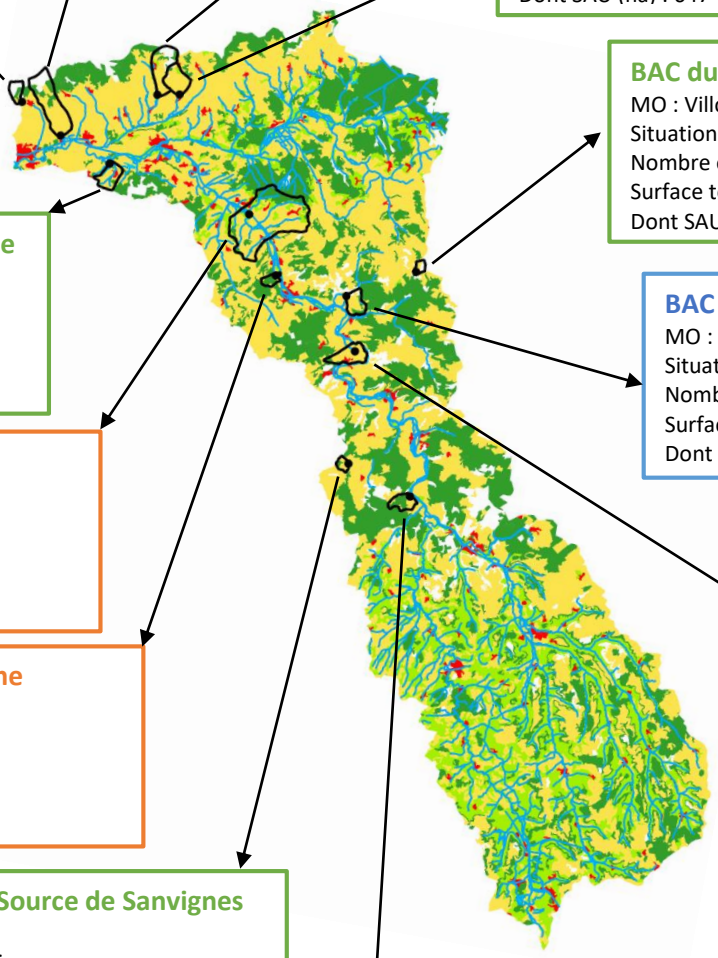

BAC du Puits d'Hotant
MO : Villon
Situation : Villon
Nombre exploitations : 12
Surface totale (ha) : 170
Dont SAU (ha) : 137

BAC de la Source de la Caillotte
MO : Mont-Saint-Sulpice
Situation : Vergigny
Nombre exploitations : 20
Surface totale (ha) : 662
Dont SAU (ha) : 475

BAC du Puits du Pâtis
MO : Syndicat Intercommunal du Tonnerrois
Situation : Saint-Martin-sur-Armançon
Nombre exploitations : 13
Surface totale (ha) : 570
Dont SAU (ha) : 342

BAC Forage des Lames
MO : Flogny La Chapelle
Situation : Flogny La Chapelle
Nombre exploitations : 77
Surface totale (ha) : 4920
Dont SAU (ha) : 3530

BAC du Puits des Plantes
MO : Lézinnes
Situation : Lézinnes
Nombre exploitations : 20
Surface totale (ha) : 393
Dont SAU (ha) : 310

BAC du Puits de la Lame
MO : Junay
Situation : Junay
Nombre exploitations : 8
Surface totale (ha) : 250
Dont SAU (ha) : 100

Légende
- Captage
- Bassin d'Alimentation de Captage
- Réseau hydrographique

Occupation du sol
- Zones urbanisées
- Zones cultivées
- Surfaces en herbe
- Forêts

BAC de la Source de Sanvignes
MO : Etivey
Situation : Etivey
Nombre exploitations : 8
Surface totale (ha) : 212
Dont SAU (ha) : 145

BAC de la Source de la Fontaine
MO : Aisy-sur-Armançon
Situation : Aisy-sur-Armançon
Nombre exploitations : 4
Surface totale (ha) : 490
Dont SAU (ha) : 150

Quelques chiffres…

~ 230 **exploitations agricoles**
~ 11840 **hectares**
~ 7600 **hectares de SAU**

⇨ BAC au stade de diagnostics agricoles
⇨ BAC au stade élaboration
⇨ BAC au stade de mise en œuvre des actions

Au quotidien

a. Une équipe au service du territoire

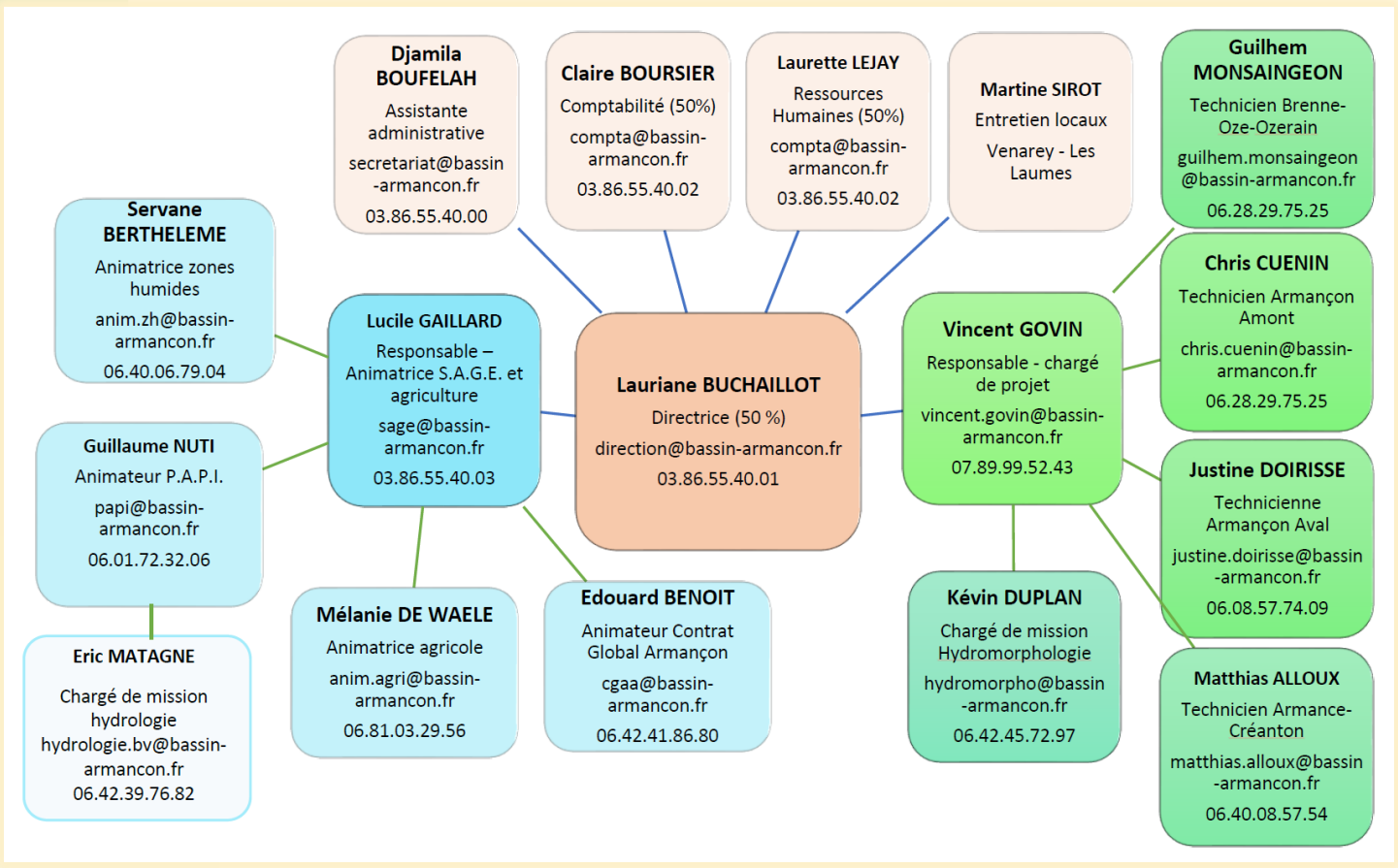

Calopteryx en bord de ruisseau

Ru de Bord à Bligny-en-Othe (89)

b. Services et conseils

A travers toutes ces missions, les agents du SMBVA sont d'abord là pour conseiller les élus et habitants du bassin versant. A titre d'exemple, voici la répartition du temps de travail de l'équipe « opérationnelle » GEMAPI (en vert dans l'organigramme ci-contre) :

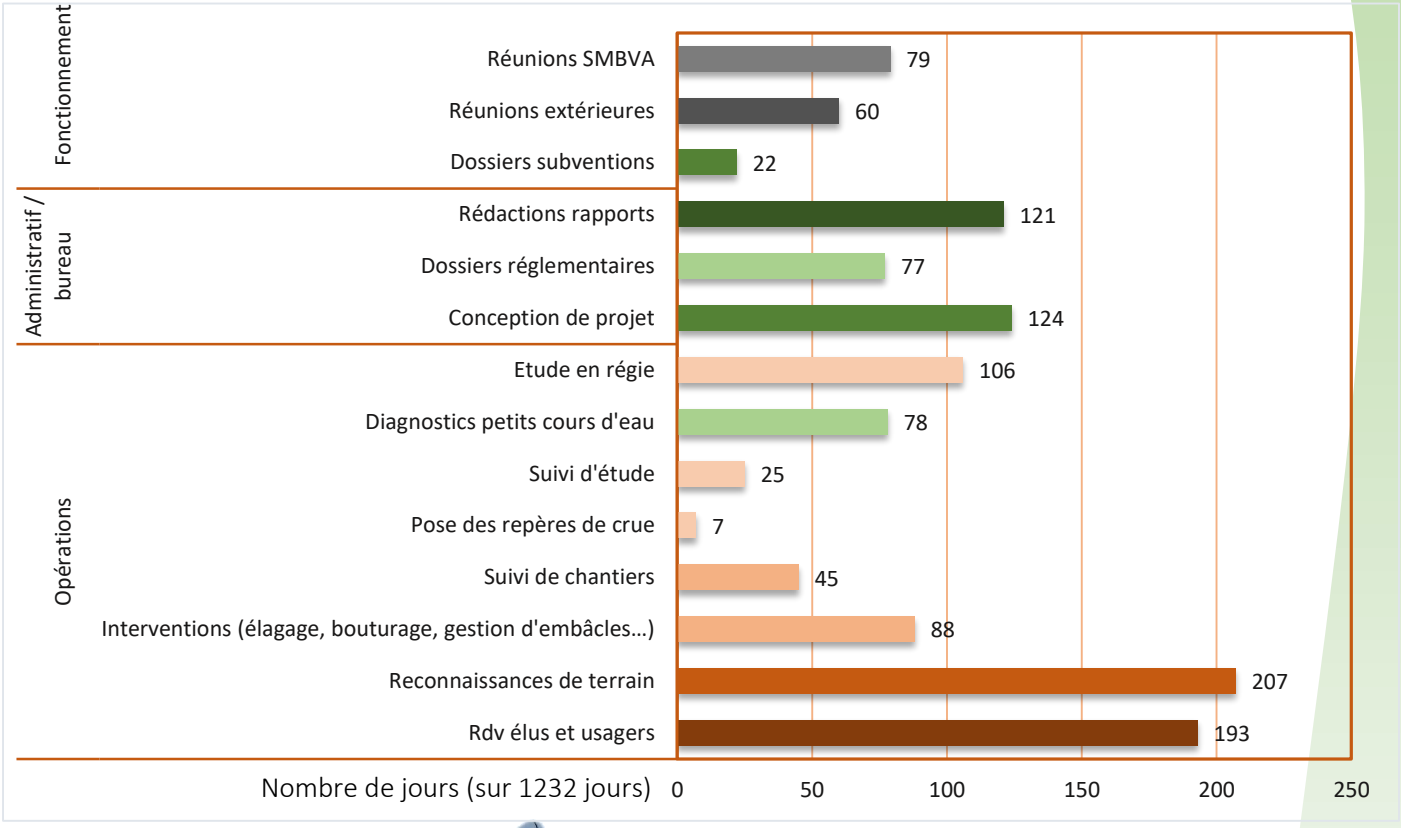

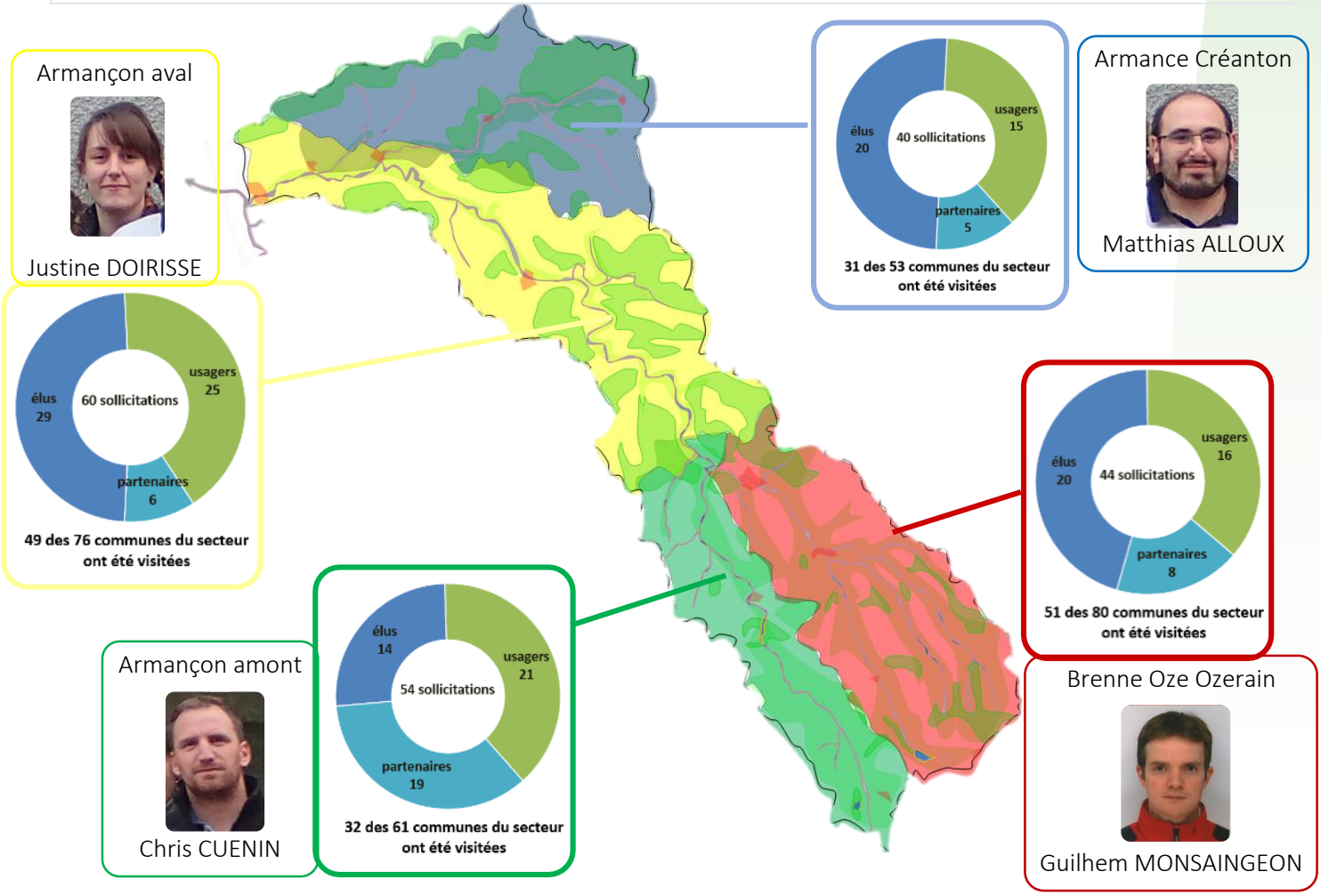

c. Travailler en équipe de « projet »

Avec la multiplication des compétences techniques acquises en interne, grâce aux agents, il devenait urgent de changer la méthode de travail.

Effectivement, travailler en équipe de « projet » va permettre aux agents d'intégrer leurs collègues au plus tôt de la construction d'un projet, et de bénéficier ainsi de leur expertise. Cela permet de réaliser des projets plus complets et plus efficaces.

« Cela permet d'améliorer la communication interne ainsi que de présenter une image unie et cohérente des projets aux adhérents et partenaires. »

Lauriane BUCHAILLOT, Directrice

d. Renforcer la sensibilisation et faire savoir

- Création d'un blog

Le blog « rivières vivantes Seine amont » est né en juin 2017. Dans l'air du temps, ce format attractif, simplifié, accessible et régulièrement actualisé, permet au syndicat de témoigner de son action, de partager des connaissances et de parler de notre bassin versant.

- Interventions scolaires

Une réflexion a permis d'identifier un besoin envers les enfants. Ces interventions pédagogiques, déjà mises en œuvre, vont être multipliées. Une stratégie de priorisation permettra de répondre à la demande, dans la limite acceptable de mobilisation des agents.

Atelier diagnostic pour les élèves du lycée Saint-Maure
Animé par le CIE Othe et Armance

Avec le Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE) Othe et Armance (10)

La classe de 1ère GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) du Lycée privé Sainte-Maure, au nord de Troyes, a bénéficié d'une journée de terrain, mardi 12 septembre, sur le Landion et l'Armance à Davrey.

Classe d'eau à Tonnerre (89)

Une classe d'eau a été organisée à Tonnerre avec les élèves de BTS du Lycée privé Sainte-Maure sous couvert du chargé de mission hydromophologie du SMBVA. Ils ont ainsi pu découvrir les métiers du syndicat au travers des différents projets réalisés sur la commune (restauration de la continuité écologique et création d'une frayère à brochets).

« Notre première action sur le bassin versant, c'est la communication et la pédagogie. Il faut d'abord que les habitants connaissent le fonctionnement du petit cycle et du grand cycle de l'eau, ainsi ils comprennent l'intérêt de restaurer les milieux. »

Kévin DUPLAN, chargé de missions hydromorphologie et communication

- Sorties "nature"

Journée découverte de la rivière avec les enfants du Centre de loisirs de Bligny-le-Sec (21)

Cette journée rythmée par plusieurs ateliers (conséquences de la chaine alimentaire, recherche de macro-invertébrés, de fossiles…) a eu lieu sur le site du "Nid à la Caille" à Venarey-Les Laumes, avec 43 enfants âgés de 4 à 13 ans.

Dans la Brenne à Venarey-Les Laumes

Ateliers Nature du CIE Othe et Armance, 19 juillet 2017
« Armance, des Hauts et des Bas »

Avec le CIE Othe et Armance et l'animateur du PAPI (10)

A la clé : lecture de paysage, maquettes et supports pédagogiques pour permettre aux plus jeunes comme aux plus anciens de s'approprier le vocabulaire technique, déceler les traces des inondations et connaitre les bons comportements à tenir pour ne pas se mettre en danger.

Visite d'un projet de restauration d'envergure : les marais de Druyes-Les-Belles-Fontaines (89)

Les élus du SMBVA ont été invités à découvrir ce site de 63 ha, acheté par la Fédération des Chasseurs de l'Yonne en 1999, afin de protéger des zones humides. Un projet ambitieux de restauration y a vu le jour en 2016, avec au total : 8 mares créées, 1 400 mètres de cours d'eau reméandrés (Druyes), 6 bras morts créés et 6 hectares de Bassée sur-creusés.

- Tenue d'un stand lors du Raid'Armançon à Nuits (89)

Le syndicat était partenaire du Raid Armançon Découverte les 16 et 17 septembre 2017.

Durant cette manifestation organisée par la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne, les visiteurs ont eu la possibilité de s'informer sur les métiers du SMBVA et y ont découvert une maquette. Un jeu, le quizz'eau, a également été proposé permettant de découvrir ainsi les thématiques portées par le syndicat.

Ci-dessus et à gauche
Raid Armançon Découverte 2017 - Nuits

- Préparation des Récid'eau

Afin de préparer sa participation aux Récid'eau 2018 (évènement bi-annuel de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie), le SMBVA a travaillé toute l'année avec d'autres syndicats portant la GEMAPI (Syndicat du Loing, Syndicat du Serein, Syndicat des Eaux de l'Aube et Syndicat de la Vanne) à la préparation d'un stand commun.

Evolutions

a. Préparation de la gouvernance 2018

En 2016, Le SMBVA a pris la compétence GEMAPI par anticipation.

La GEMAPI est une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations qui sera prise par les Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) dès 2018.

Dans ce cadre, les différents EPCI-FP du bassin versant de l'Armançon ont été consultés pour le transfert de cette compétence. Ils se substitueront ainsi à leurs communes pour son exercice au sein du SMBVA.

Ainsi, plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec les communautés de communes et d'agglomération du bassin versant de l'Armançon en cours d'année de manière à préparer leur entrée à la gouvernance du syndicat.

Le territoire du bassin versant de l'Armançon est couvert par 14 EPCI-FP (13 Communautés de Communes « CC » et 1 Communauté d'Agglomération « CA »).

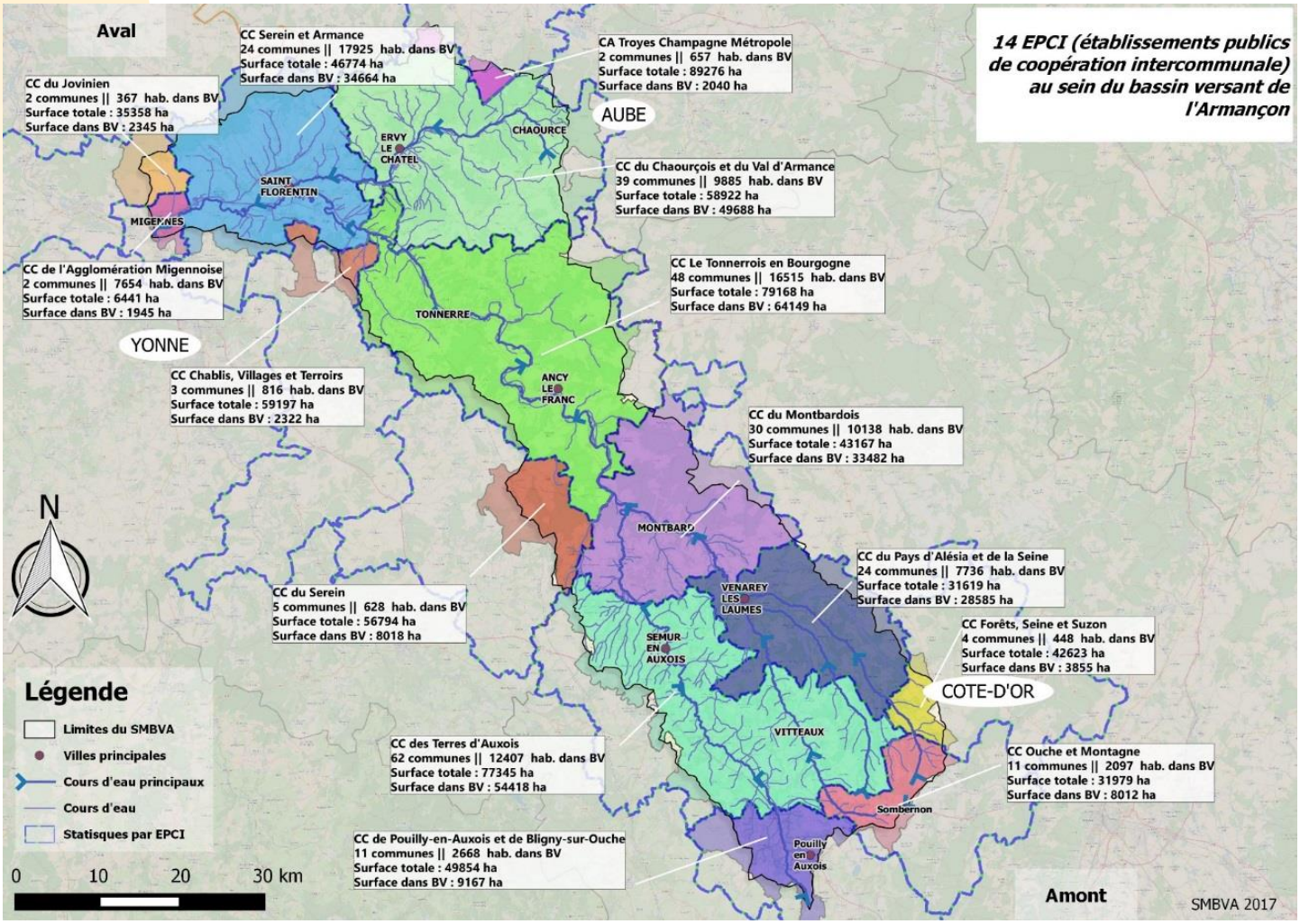

Mercredi 5 avril 2017	Tonnerre	Bilan des rencontres individuelles avec les EPCI, Enjeux d'une gestion intégrée des eaux superficielles sur le bassin versant de l'Armançon, Questionnements.
Mercredi 26 avril 2017	Tonnerre	Propositions de gouvernance intercommunautaire, Évolution des statuts et enjeux budgétaires.
Mercredi 24 mai 2017	Tonnerre	Synthèse des éléments de représentativité actés lors de la réunion du 26 avril, Echanges sur la base d'éléments budgétaires, Présentation du travail mené actuellement sur la définition du niveau d'ambition du SMBVA.
Mercredi 5 juillet 2017 *Réunion des communautés de communes des bassins versants Serein et Armançon*	Semur-en-Auxois	Aspects juridiques de la représentation-substitution, Moyens opérationnels, Aspects financiers.
Mercredi 6 septembre 2017	Tonnerre	Éléments juridiques sur le transfert des compétences, Éléments budgétaires prévisionnels du SMBVA pour l'année 2018.
Jeudi 28 septembre 2017	Tonnerre	Définition de la répartition de la cotisation au SMBVA entre actions relevant ou pas de la GEMAPI
Vendredi 24 novembre 2017	Tonnerre	Conclusion de la phase de préparation de la gouvernance communautaire GEMAPI au 1er janvier 2018 au sein du SMBVA.

b. Définition de l'ambition du syndicat

Lors de la création du SMBVA en 2016, l'équipe politique élue s'est engagée à mener une réflexion sur le degré d'ambition à adopter dans l'exercice de ses compétences.

Ainsi, l'ensemble des élus a été concerté afin de décider jusqu'où doit aller le syndicat dans les différentes thématiques que sont la gestion des milieux aquatiques, l'aménagement du territoire et la gestion des risques.

Afin que chacun prenne une décision réfléchie, le SMBVA a invité 4 intervenants issus de structures différentes : institut de recherches, collectivité territoriale, association de défense du patrimoine et bureau d'études en écologie aquatique.

Cette réunion s'est déroulée le 18 avril 2017 à la Salle Polyvalente d'Ancy-le-Franc.

Des ateliers de réflexion ont ensuite été conduits dans les territoires et ont permis d'aboutir en juin à une délibération du Comité Syndical, définissant l'ambition du SMBVA par :

« *Transmettre des rivières et des terres vivantes aux générations futures* »

Un document relatif à la définition de l'ambition du Syndicat a été réalisé et est consultable sur notre site internet : www.bassin-armancon.fr

c. Maîtrise foncière

Le foncier doit rester un outil à mobiliser au cas par cas.

- Les opérations doivent être menées à l'amiable ;
- Le SMBVA doit pouvoir conseiller, communiquer sur le champ des possibles (mise en place de baux environnementaux, recours à la préemption, achat à l'amiable, veille foncière…).

Première acquisition

L'acquisition d'un droit d'eau : une première pour le Syndicat !

Afin de mener à bien une opération désignée comme « emblématique » par le Contrat Global (outil de programmation cf. p.21), le SMBVA s'est porté acquéreur du moulin d'En Haut sur la Commune de Venizy (89).

Ce moulin, aujourd'hui en ruine, détourne encore le Créanton de son fond de vallée, sur plusieurs kilomètres. Ce choix stratégique devrait permettre de réaliser une opération très ambitieuse de restauration de cours d'eau.

Cette première acquisition pour notre syndicat en pleine évolution est l'expérimentation de l'outil « maîtrise foncière », dont l'objectif est de mettre en œuvre de nouveaux projets au service de notre territoire.

Cette stratégie développée par d'autres structures et présentée à nos délégués lors de la définition de l'ambition du syndicat ouvre une nouvelle voie pour l'émergence de nouvelles opérations. Comme souhaitée politiquement, utilisée au cas par cas, elle s'avère plus que nécessaire sur certaines thématiques (espace à mobilité fonctionnel, champ d'expansion de crue, zones humides…).

Fort d'une volonté politique et pour plus de cohérence, les projets deviennent multi-thématiques, associant au besoin zones humides, mobilité latérale des cours d'eau et/ou assainissement. Le sens de l'action du SMBVA est de rendre les écosystèmes du territoire plus résilients face aux enjeux de demain : changement climatique, diminution de la biodiversité, évolution du modèle économique agricole, enjeu eau potable qualité/quantité, sévérité des étiages, évolution des phénomènes d'inondation…

Créanton sous influence du moulin d'En Haut

Nos principaux partenaires institutionnels et financiers

Agence de l'eau eau seine NORMANDIE
Établissement public de l'État

région BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Aube en Champagne LE DÉPARTEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

UNION EUROPEENNE

l'Europe s'engage en Bourgogne-Franche-Comté

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

l'Yonne CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Portfolio

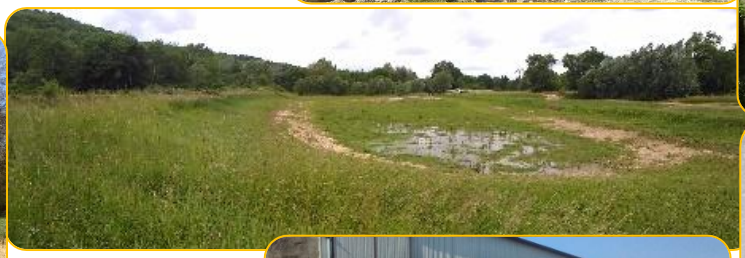

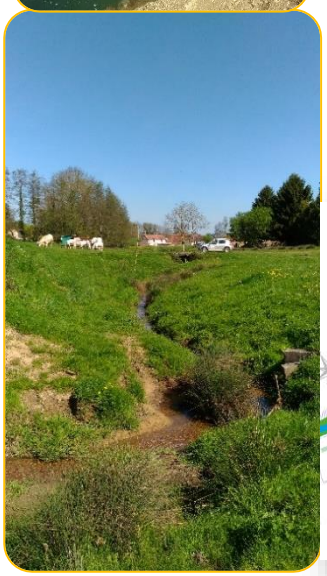
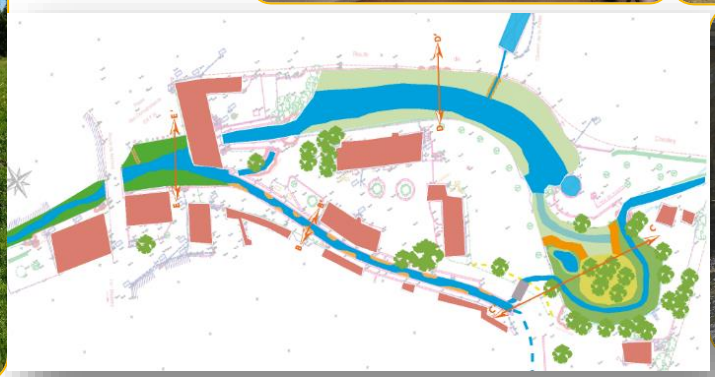

SMBVA

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Siège du SMBVA : 58 Ter, rue Vaucorbe,
89 700 Tonnerre

Tel : 03 86 55 40 00
Fax : 03 86 75 11 41

& Antenne Côte-d'Or : 1, rue du Parc des sports
21 150 Venarey-les Laumes

www.bassin-armancon.fr

www.rivieresvivantes-seineamont.fr

Création Graphique & Réalisation :

Djamila BOUFELAH et Kévin DUPLAN

Crédits photos : © SMBVA